

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER



Siège social : Peige 03380 ARCHIGNAT
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437
J.O. du 7 janvier 1981

PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 14 octobre 2017 à MOULINS (Allier) – Maison des Sports

I. APPEL DES CLUBS - VÉRIFICATION DES POUVOIRS - DÉSIGNATION DES ASSESSEURS

| N° Club | CLUB | Nombre de voix | représentation |
|-----------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| 03 03 001 | TS VAUX | 1 | Non représenté |
| 03 03 002 | STAR ST-POURCAIN | 4 | Le Président M Guastucci |
| 03 03 003 | AST TREIGNAT | 5 | Le Président JP Chauhier |
| 03 03 004 | STA CUSSET | 5 | Le Président J Brulet |
| 03 03 006 | CSLG MONTLUCON | 3 | Non représenté |
| 03 03 095 | RPNA COMMENTRY | 4 | Le Président M Legallois |
| 03 03 143 | STS MONTLUCON | 4 | Pouvoir G. Lacquement |
| 03 03 144 | ASTA MOULINS | 8 | Le Président B Delorme |
| 03 03 145 | ST BOURBON L'ARCHAMBAULT | 2 | Le Président D Gouleret |
| 03 03 170 | RC DOMERAT | 5 | Pouvoir P Bessière |
| 03 03 252 | TS VICHY | 7 | Pouvoir Chauhier JP |
| | Total des voix | 48 | |

**Clubs présents ou représentés : 9 sur 11
soit un total de 44 voix sur 48**

Le quorum du quart des membres et des voix est donc largement atteint.

II. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président du Comité Départemental Jean Pierre CHAULIER ouvre la séance à 15 heures en présentant les excuses de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Départemental de l'Allier et du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Allier. Il remercie les vingt-cinq personnes présentes pour leur participation aux travaux de cette assemblée.

III. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} OCTOBRE 2016

Le Président demande aux membres de l'Assemblée si les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2016 appellent des remarques particulières. Aucune observation n'est faite.

Approbation du procès-verbal

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

IV. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le Président donne lecture de son rapport moral (annexe) pour l'exercice 2016-2017. Celui-ci n'appelle aucune question des membres présents. Le rapport est donc soumis au vote de l'Assemblée.

Approbation du rapport moral du Président

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

V. RAPPORT FINANCIER - RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES

Le trésorier Louis BRAUN donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice (annexe) et commente les différents documents financiers présentés à l'Assemblée. Puis la parole est donnée au contrôleur aux comptes Bruno BEZANCON qui fait état de son rapport. Il demande ensuite à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier pour sa saine gestion.

Approbation du rapport financier et des comptes de l'année écoulée (2016-2017)

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport financier et les comptes de l'exercice écoulé (2016-2017) sont approuvés à l'unanimité.

VI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte de « report à Nouveau ».

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. NOMINATION DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

Le Président demande s'il y a des candidats pour les deux postes à pourvoir. Bruno BEZANCON renouvelle sa candidature. Il est seul postulant.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Bruno BEZANCON est nommé contrôleur aux comptes pour l'exercice 2017-2018 à l'unanimité.

VIII. COTISATION Club 2017-2018

Le président propose l'abrogation de cette cotisation annuelle, suite à la mise en place de la cotisation de 5 € par licencié.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. La cotisation annuelle par club est abrogée.

IX. Tarifs des engagements des compétitions

Les Présidents ou les membres présents ne souhaitent pas une augmentation des tarifs des engagements aux compétitions départementales. Le Président procède au vote pour le maintien des tarifs actuels.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. Les tarifs des engagements sont inchangés

XII. BUDGET PRÉVISIONNEL

Le trésorier Louis BRAUN commente les prévisions par poste et répond aux différentes questions.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le budget prévisionnel 2017-2018 est adopté à l'unanimité.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président n'ayant pas reçu de questions écrites propose néanmoins à l'assistance de bien vouloir s'exprimer.

Laurent Neuville, tireur de l'ASTAM, demande au Président qu'il précise ses propositions contenues dans son rapport moral sur le challenge départemental TAR. Le Président constate que le challenge départemental TAR actuel, n'est en fait qu'un challenge club. Il souhaiterait en faire un vrai challenge départemental pour multiplier les participations des tireurs TAR des autres clubs afin d'améliorer leur potentiel en vue des championnats départementaux, régionaux et nationaux. Il propose donc pour limiter les déplacements et les frais des tireurs qui ne souhaitent pas se déplacer dans d'autres stands de définir trois pôles autour des trois grandes agglomérations de l'Allier. Le recensement des moyens des clubs fait apparaître que seul, le stand de Treignat est en capacité d'offrir toutes les disciplines TAR le même week-end et Moulins pour les disciplines 25 et 50m. En l'absence du Président de Vichy, nous devons attendre son accord pour retenir ce site. Une visite du stand de Commeny est programmée le mercredi 25 octobre pour définir sa capacité à accueillir les disciplines 25/50m. Les autres stands ne peuvent accueillir ces disciplines.

Les autres questions concernent la sécurité dans les stands privés. Actuellement, peu ont un registre de sécurité, des extincteurs et des installations électriques contrôlés annuellement, les affichages des consignes de sécurité Le CD Tir propose aux Présidents de leur communiquer toutes les informations nécessaires à leur remise en conformité et de demander une aide financière pour accompagner les clubs.

L'assemblée n'ayant plus de questions à débattre le président donne la parole au Secrétaire Daniel GUILLOT qui fait le point sur les médailles et leur répartition par club soit : 246 médailles dont 107 or, 78 argent et 61 bronze.

Au classement des clubs : l'Astam est première avec 26 or, 17 argent et 14 bronze et suivi par Domérat avec 56 médailles, dont 28 or, 16 argent et 12 bronze.

Le président remet ensuite les diplômes et médailles aux champions présents dans les différentes disciplines puis invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 17 heures 30'.

Le Président,

Jean-Pierre CHAULIER

Le Secrétaire,

Daniel GUILLOT